

## **Observations de Serge Lebreux (Taxi Porlier)**

Bonjour, voici les faits et observations que nous avons à rapporter comme propriétaire:

- Différentiel avec l'IPC : 23.7 % en date de décembre 2021.
- Augmentation des prix et rareté des voitures.
- Nouvelles obligations relation employé/employeur, traduisant la rémunération à l'heure. Donc les heures creuses et le salaire à taux et demi doivent être réglementaires. Coût de CNESST imputable.
- Rareté de la main d'œuvre.
- Salaire minimum en augmentation.
- Coûts du développement informatique en constante augmentation.
- Fonds de modernisation inaccessible.
- Augmentation des assurances due à l'implantation de la loi 17.
- Subvention des véhicules adaptés inadéquate et inexistante. Certains joueurs doivent assumer à eux seuls l'innovation des véhicules afin de répondre aux disparités régionales, ignorées jusqu'ici par tous les paliers du gouvernement. Et pourtant le transport alternatif est vital pour la population.
- Reconnaissance pécuniaire et morale du rôle de l'industrie dans le domaine du transport alternatif supportant le système préhospitalier d'urgence totalement absente.
- L'industrie a été laissée à elle-même et celle-ci a dû déboursier les coûts de développement de visière sanitaire, des housses anti microbiennes ect. ect.
- Les coûts d'entretien et de vérification mécanique sont énormes que doivent assumer les compagnies de taxi en région rurale dû à l'absence d'expertise locale. Les mandataires sont inexistant dans plusieurs villes du Québec.

Merci